

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 9 MARS 2020 -

DÉCISION N° 20 - 03 - 023

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 février 2020 s'est réuni le lundi 9 mars 2020 à partir de 11 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Claude GIRAUD (Vice-président)

Décision 2 : La consultation relative à la fourniture d'un coffre-fort numérique pour chaque agent du SDIS de la Loire.

Une première consultation a été lancée le 27 septembre 2019, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Lors de sa réunion du 4 décembre 2019, la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer la consultation sans suite en l'absence de concurrence effective.

Le nouvel appel d'offres a pour objectif la mise en place d'un service de dématérialisation du bulletin de paie et d'indemnité électronique lequel s'intègre à un projet plus large d'ouverture d'un espace d'archivage numérique agent. Ce service doit permettre d'offrir à l'ensemble des agents un accès facilité à leurs données et à leurs documents personnels qui pourront être consultables partout, tout le temps, sur PC, tablette ou smartphone.

L'objectif est également de disposer d'un relais innovant pour l'ouverture de nouveaux services ressources humaines qui pourront répondre aux nouvelles attentes des agents.

Les bénéfices attendus sont d'une part, qualitatifs par une vision et un accès plus moderne du service ressources humaines et d'autre part quantitatifs par un gain de temps des différents acteurs dans chaque processus.

Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

1. Valeur technique (pondération : 60)
2. Prix (pondération : 40).

La commission d'appel d'offres a procédé à l'attribution de ce marché le 9 mars 2020 à l'appui du rapport d'analyse des offres transmis par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 9 mars 2020 attribuant le marché relatif à la fourniture d'un coffre-fort numérique pour chaque agent du SDIS de la Loire à l'entreprise **EDOCGROUPE**, sise 75 rue Jules Janssen – 29 490 GUIPAVAS.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER